



Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

Assemblée générale statutaire AAAA sise chez Swiss Risk & Care, Vésenaz

Intervenants 4A : M. Jean-Luc de Moerloose (JLM)
M. Jacques Steiner (JS)
M. John Roth (JR)

Collaborateur Swiss Risk & Care : M. Stéphane Buff (SB)
M. Yvan Roux (YR)

Membres présents par Skype : M. et Mme Barnet, Mme Eva Frochaux

Excusés : M. Daniel Favre (DF), M. Jean Casagrande (JC), Mme Christiane Weber Donzé, Mme Silvia Antoniazza, Mme Séverine de Moerloose, M. Michel Godet, Mme Nancy Wider-Buser, Mme Françoise Détraz

Séance ouverte à 19h00 :

1. Introduction et commentaires sur la période 2021 par le Dr Jean-Luc de Moerloose et le Dr Jacques Steiner.

JLM souhaite la bienvenue à la séance annuelle AAAA et remercie les personnes présentes. La participation des membres à l'assemblée générale diminue d'année en année.

JS souhaite la bienvenue et remercie les membres présents à cette rencontre. Pas de nouveauté depuis la dernière assemblée, situation due en partie en raison de la crise sanitaire que l'on vit actuellement. JS soulève toutefois que les assurances traitent les assurés comme de la marchandise, référence faite à la résiliation du contrat collectif par Helsana suite aux mauvaises rentabilités.

2. Lecture du PV de l'AG du 18 novembre 2020.

JLM demande si la lecture du procès-verbal du 18 novembre 2020 est souhaitée, tous les participants répondant par la négative et aucune remarque n'étant à signaler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Situation des affiliés 4A dans les contrats de faveur Swiss Risk & Care, notamment la fin du contrat collectif Helsana.

JLM explique la décision d'Helsana de mettre fin au contrat collectif VIP de Swiss Risk & Care dont bénéficiaient les membres de l'association AAAA. Cette résiliation est due à de nouvelles directives imposées aux assureurs par la FINMA, situation déjà connue par le passé.

YR relève que les avantages sont toujours proposés hormis le contrat collectif d'Helsana qui a été résilié par Helsana pour le 31 décembre 2021. Les contrats sont transférés en couverture individuelle ce qui entraîne une augmentation des primes complémentaires de 15%. La résiliation du contrat collectif Helsana fait que Swiss Risk & Care ne perçoit plus d'indemnités de la part d'Helsana, indemnités qui permettaient à SRC d'offrir ses services aux membres AAAA. YR relève que ces changements ne concernent pas seulement AAAA mais tous les assurés. SRC gère beaucoup de contrats collectifs et les nouvelles directives de la FINMA ont eu un impact sur beaucoup de ses clients.

JS nous informe qu'Helsana a refusé la prise en charge d'une opération ophtalmologique à la Clinique Vert Pré car elle n'est pas reconnue par Helsana, ce qui est incompréhensible car la clinique bénéficie d'une salle d'opération à la pointe de la technologie. YR rend attentif que ce n'est pas toujours la faute des assureurs mais aussi les Cliniques qui ne jouent pas le jeu avec les prix. JS explique qu'il va regarder avec la cliente et donner la suite nécessaire.

JS explique la fusion entre Intras et Arcosana. Cette fusion pose problème car les conditions d'assurance pour la télémédecine ne sont pas identiques. Callmed d'Arcosana est plus restrictif et peut imposer aux assurés de participer à un programme de suivi des patients ainsi qu'à demander de prendre des médicaments avantageux (générique). YR explique que les fusions ainsi que les primes sont contrôlées par la FINMA. Le transfert de couverture se fait sur le produit le plus équivalent. SB explique le fonctionnement du modèle de télémédecine qui nécessite d'appeler la centrale médicale avant de débiter un traitement médical hormis pour les cas d'urgence ou un traitement chez un ophtalmologue ou gynécologue. Il existe effectivement une différence de conditions entre Intras et Arcosana. JLM souligne que le modèle alternatif n'est pas adapté à tous et qu'il faut prendre en considération le prix de la liberté.

SB informe que l'on compte 106 membres actifs à l'heure actuelle mais il faut tenir en compte que les rappels pour l'année 2021 n'ont pas encore été envoyés. Comme l'année précédente, le rappel 2021 sera envoyé avec l'information qu'en cas de non-paiement de la cotisation, cela confirmera le souhait de ne plus faire partie de l'Association. Les membres concernés seront retirés de la liste des membres actifs ce qui ne donnera plus droit aux avantages accordés jusqu'à présent à savoir :

- Caredesk multilingue pour répondre à toutes les questions relatives à l'assurance-maladie.
- Examen de la couverture d'assurance-maladie grâce à l'approche FMSI - Frais médicaux, Solutions individuelles.
- Soutien d'Assuas en cas de conflit avec une assurance sociale ou avec une assurance complémentaire.
- Pour les médecins ou praticiens en activité ou en retraite, confier la gestion de l'ensemble de leurs assurances (mandat) avec accès à toutes nos prestations : conseils, hypothèques, tarifs spéciaux assurances cabinets médicaux.
- Pour les membres qui s'approchent de la retraite, possibilité de prévoir une planification financière gratuite. Par exemple : projection retraite, planification financière, décès (coût effectif entre CHF 1'500.00 et CHF 2'500.00).

En confiant la gestion des assurances privées à Swiss Risk & Care, la cotisation sera prise en charge par Swiss Risk & Care.

4. Facilités FMSI et projection pour 2022.

SB revient sur l'année écoulée et informe qu'ils ont eu différentes demandes au cours de l'année. Il n'y a pas eu de problème en particulier hormis la résiliation du contrat collectif par Helsana qui a généré des appels parfois difficiles. Différents comparatifs ont été établis à la demande des membres. SB souligne que malgré la hausse des primes, Helsana reste un partenaire fiable pour les années à venir. Ceci s'explique du fait que les membres bénéficient, dans la plupart des cas, des anciens produits d'hospitalisation offrant une prime très avantageuse. Les avantages offerts par Helsana jusqu'à présent perdurent à savoir le remboursement rapide des prestations, le service clients et les différentes applications. Concernant les primes 2022, ce sont des bonnes nouvelles car les primes sont restées stables voir diminuées dans certains cantons.

5. Comptabilité AAAA par M. John Roth

En l'absence de DF, excusé à cette rencontre, JR détaille la comptabilité 2020.

Le total des produits s'élève à CHF 10'595.00 et celui des charges à CHF 3'499.40 ce qui donne un résultat de l'exercice de CHF 7'095.60 et porte l'excédent total à CHF 74'362.65.

Les comptes ayant été distribués aux membres présents, JLM demande de les approuver. Ils sont acceptés à l'unanimité, 0 contre, 0 abstention.

6. Cotisations minorées pour 2022

JLM propose de diminuer les cotisations au vu de la bonne santé financière. La nouvelle cotisation sera de CHF 35.00 pour les célibataires et CHF 50.00 pour les couples ou les familles. JR rend attentif qu'il n'y aura plus du bulletin de versement à l'avenir mais un QR Code. Ce dernier n'étant pas encore disponible, merci d'utiliser les coordonnées bancaires (IBAN) mentionnées sur les courriers. Il est important de préciser la nature du paiement en précisant l'année de cotisation.

7. Appel afin de remplacer notre président démissionnaire M. Jean-Luc de Moerloose comme annoncé lors de la dernière assemblée générale.

JLM rappelle, comme l'année dernière, qu'il souhaite quitter ses fonctions de Président du fait qu'il vit à l'étranger. JLM propose que JS reprenne la présidence. Si des membres sont intéressés, ils peuvent s'annoncer par email. JS remercie JLM pour son travail et accepte de reprendre la fonction ad interim car l'association a besoin d'un Président qui reprenne le poste et fasse avancer les choses. JS rend aussi attentif qu'un souci peut également arriver (accident) et il faut trouver des solutions de remplacement car le Comité est responsable.

8. Questions et suggestions :

JS rappelle à JR que c'est important qu'un rappel soit envoyé aux membres précisant que le non-paiement confirme le souhait de ne plus faire partie de l'association AAAA. JS rappelle également que la cotisation d'Assuas est plus cher à titre individuel que la cotisation AAAA et n'offre pas autant d'avantages.

JS demande si c'est possible de recommander aux membres un modèle d'assurance de base intéressant. SB explique que nous le faisons par le biais du Département FMSI. Ce service est un réel avantage car la situation est différente d'un assuré à l'autre et que nous examinons la situation au cas par cas pour trouver la couverture la plus avantageuse. Pour rappel le service FMSI est un service offert qui a un coût d'environ CHF 100.00.

L'assemblée se termine à 20h00.

Paiement de la cotisation 2022 avec délai au 31 mars 2022

- Membre individuel CHF 35.-
- Membre famille/couple CHF 50.-

Veillez utiliser la QR-facture ci-jointe correspondant à votre statut de membre en indiquant votre nom et adresse.

**Payable également directement sur le compte postal: IBAN CH79 0900 0000 1761 7701 1
au nom de : Association d'Assurés Actifs en leurs Assurances - 1200 Genève
Merci de bien indiquer l'année de cotisation concernée.**

Les membres ayant des arriérés de cotisations recevront un rappel par courrier séparé de la part du trésorier (john.roth@a-a-a.ch).

<https://a-a-a.ch>

QR-facture - A utiliser pour la cotisation 2022 - Membre individuel

Récapitulé

Compte / Payable à
CH79 0900 0000 1761 7701 1
Association d'Assurés Actifs en leurs
Assurances
1200 Genève

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	35.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	35.00

Compte / Payable à

CH79 0900 0000 1761 7701 1
Association d'Assurés Actifs en leurs Assurances
1200 Genève

Informations supplémentaires

Cotisation 2022 - Membre individuel

Payable par (nom/adresse)

QR-facture - A utiliser pour la cotisation 2022 - Membre famille/couple

Récapitulé

Compte / Payable à
CH79 0900 0000 1761 7701 1
Association d'Assurés Actifs en leurs
Assurances
1200 Genève

Payable par (nom/adresse)

Monnaie	Montant
CHF	50.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	50.00

Compte / Payable à

CH79 0900 0000 1761 7701 1
Association d'Assurés Actifs en leurs Assurances
1200 Genève

Informations supplémentaires

Cotisation 2022 - Membre famille/couple

Payable par (nom/adresse)